

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

**NUMÉRO SPÉCIAL
- délégations de signatures -**

- 23 février 2011 -

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES
Direction du Pilotage des Politiques Interministérielles
Bureau du Management Interministériel et du Courrier

DECISIONS donnant délégation aux agents :

- de la direction départementale de la cohésion sociale (3 février 2011)
- du service départemental des anciens combattants et victimes de guerre (15 février 2011)

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES
Direction du Pilotage des Politiques Interministérielles
Bureau du Management Interministériel et du Courrier

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

DECISION DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE (ARTICLE 44-I du DECRET N°2004-374 du 29 AVRIL 2004 MODIFIE)

Le Directeur Départemental Interministériel de la Cohésion Sociale ;
 Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 ;
 Vu l'arrêté du 1^{er} Ministre du 1^{er} janvier 2010 portant nomination de Mr Daniel VIARD en tant que Directeur Départemental Interministériel de la cohésion sociale d'Indre-et-Loire ;
 Vu l'arrêté préfectoral du Préfet d'Indre-et-Loire en date du 2 février 2011 donnant délégation de signature au Directeur Départemental Interministériel de la cohésion sociale d'Indre-et-Loire ;

DECIDE

Article 1er :

Délégation est consentie aux agents en poste à la DDCS 37 pour signer dans le cadre de leurs attributions les actes mentionnés dans les différents chapitres de l'arrêté de délégation de signature au Directeur Départemental Interministériel de la cohésion sociale en date du 2 février 2011.

- Chapitre I : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe
 Chapitre II : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe
 M. Yannick MENANT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale
 Mme Janie CAPTIER, inspecteur de l'action sanitaire et sociale
 Chapitre III : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe
 M. Yannick MENANT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale
 M. Jean-Pierre AUCLAIN, conseiller technique de travail social
 Mme Nadine HUET, adjoint administratif (le conseil de famille)
 Chapitre IV : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe
 M. Yannick MENANT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale
 Mme Cathy ANDRIAHAMISON, adjoint administratif
 Mme Michèle ADAMSKI-DERIER, secrétaire administrative
 Mme Brigitte BERTHIN, adjoint administratif (cartes de stationnement pour handicapés)
 Mme Catherine ROCHER, adjoint administratif (cartes de stationnement pour handicapés)
 Chapitre V : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe
 M. Gérard GUEGAN, ingénieur divisionnaire des TPE
 Mme Chantal FONTANAUD, attachée principale d'administration
 M. Mathias HOAREAU, conseiller technique de travail social
 M. Patrick MURGUES, attaché d'administration
 Chapitre VI : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe
 M. Yannick MENANT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale
 Mme Janie CAPTIER, inspecteur de l'action sanitaire et sociale
 Chapitre VII : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe
 M. Claude LECHARTIER, inspecteur de la jeunesse et des sports
 M. Yann FRADON, conseiller d'animation sportive
 M. Alex PAPIN, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse
 Chapitre VIII : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe
 M. Claude LECHARTIER, inspecteur de la jeunesse et des sports
 M. Alex PAPIN, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse
 Chapitre IX : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe
 M. Claude LECHARTIER, inspecteur de la jeunesse et des sports
 M. Yann FRADON, conseiller d'animation sportive
 Chapitre X : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe
 M. Claude LECHARTIER, inspecteur de la jeunesse et des sports
 Chapitre XI : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe
 M. Claude LECHARTIER, inspecteur de la jeunesse et des sports
 Chapitre XII : Mme Brigitte ASTIER CHAMINADE, directrice départementale adjointe
 Mme Nadine LORIN, agent contractuel

Article 2 :

Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre et Loire.

Fait à TOURS, le 3 février 2011

Le Directeur Départemental Interministériel de la Cohésion Sociale
 Daniel VIARD

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

DECISION DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (ARTICLE 44-I DU DECRET N°2004-374 DU 29 AVRIL 2004 MODIFIE)

La directrice du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre d'Indre et Loire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 ;

Vu la décision en date du 1er février 2011 portant nomination de Mme. Anne DEGRIECK, en qualité de Directrice du Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire en date du 10 février 2011 donnant délégation de signature à la Directrice du Service Départemental d'Indre et Loire de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre;

DECIDE

Article 1^{er}.

Délégation est consentie à Madame Nadine LAROCHE, secrétaire administrative, pour signer dans le cadre de ses attributions les actes suivants :

- les cartes d'invalidité donnant droit à réduction sur les tarifs de la S.N.C.F. ;
- les duplicatas des cartes et titres du combattant, de combattant volontaire de la Résistance, de Réfractaire, de personne contrainte au travail en pays ennemi, délivrées après décisions ministérielles ou préfectorales prises dans le cadre de la procédure d'instruction des dossiers de l'espèce ;
- les visas d'attribution de la Retraite du Combattant relevant de la compétence du Service Départemental d'Indre-et-Loire ;
- les attestations ouvrant droit à l'exonération de la taxe sur les véhicules automobiles de tourisme ;
- les quittances de retrait et tous documents se rapportant à la comptabilité des pupilles de la nation sous tutelle ou sous la garde de l'Office ;
- les correspondances résultant de l'expédition des affaires courantes à l'exception des rapports et des lettres adressées aux ministres, aux parlementaires et conseillers généraux;
- les ampliations des décisions d'attribution de l'allocation de reconnaissance aux harkis et à leurs conjoints ou ex-conjoints.
- les notifications et l'exécution des décisions du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation, notamment les prêts, secours, subventions et aides diverses aux ressortissants
- les cartes de veuves, orphelins et ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre

Article 2.

Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à TOURS, le 15 février 2011

La Directrice du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre d'Indre et Loire,

Anne DEGRIECK

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : 0 821 80 30 37

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:

Site Internet : <http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr>

Adresse postale :

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christine ABROSSIMOV, secrétaire générale de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture
Dépôt légal : 23 février 2011 - N° ISSN 0980-8809.